

DIPLÔMES

La commune de Bouligny, récompensera, comme chaque année, les élèves et étudiants de Bouligny ayant obtenu un diplôme au cours de l'année scolaire 2023/2024.

Les diplômes, attestations ou relevés de notes de l'établissement scolaire, sont à déposer en mairie, bureau des affaires scolaires jusqu'au :

20 NOVEMBRE 2024

Une réception aura lieu courant décembre au cours de laquelle des chèques « CADO » seront remis à chacun des diplômés.